

Déclaration préalable

28 Novembre 2018

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les membres du CE DO Sud Est

Nos effectifs déclinent de 3% par an en moyenne, plus vite dans les régions (3,5% par an). Exprimé en équivalents temps plein (ETP), c'est pire : le taux de fonte est supérieur à 4% par an ces 5 dernières années, et va s'accélérer à 5% par an sur 2018-2020. La sous-traitance explose, les risques aussi. Bien que les indicateurs de suivi manquent de transparence et de précision, le taux de sous-traitance à l'échelle du Groupe en France peut être estimé à 30% de la force au travail en 2018.

La sous traitance a pour conséquences :

- ◆ La perte de maîtrise de nos activités, y compris sur le cœur de métier
- ◆ La perte de maîtrise de notre SI
- ◆ La perte du lien avec nos clients

La sous-traitance n'améliore rien : les sous-traitants pilotent aussi par les coûts, et emploient souvent des travailleurs détachés. Ces derniers ne sont pas forcément européens, mais simplement porteurs d'un titre de travail dans l'Union Européenne, ils ne maîtrisent pas toujours notre langue, ce qui pose des problèmes de sécurité sur les chantiers ainsi qu'avec les clients. Enfin, la raréfaction le manque de visibilité de véhicule Orange sur le territoire fait disparaître la marque du paysage au sens premier du terme.

L'analyse réalisée par la CFE-CGC Orange dans le cadre de la négociation de l'accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences recoupe les informations du terrain. Les équipes en charge de la production et des relations avec nos clients (Unités d'Intervention, Unités d'Assistance Technique, Unités de Production du Réseau, Service Client Orange) sont les plus impactées par les départs en retraite ou en Temps Partiel Seniors (TPS)... et sont les moins bien servies en termes de remplacement des départs : dans le meilleur des cas, on atteint 1 remplacement pour 3 départs. Ce sont pourtant les activités qui, avec les boutiques, produisent directement la fameuse « expérience client incomparable ». Dans les équipes, la tension est palpable, et le moindre imprévu (météo, incident réseau, dysfonctionnement informatique, absence pour maladie...) peut tourner au pire cauchemar !

Par ailleurs, les fusions pleuvent et n'arrangent pas la situation, fusion des UI de la DO Sud Est, 2 500 collaborateurs sont concernés par la fusion des agences Pro et PME ainsi que plusieurs dizaines de managers

Comme si toutes ces fusions ne suffisaient pas, nous continuons avec les Directions opérationnelles avec le risque de voir la DO Sud Est liquidée. L'impact de l'ancrage territorial ne sera pas nul 20% des cadres chargés du pilotage des 1 300 personnes directement rattachées aux DO vont être sacrifiés.

Cette fusion aura pour conséquence l'éloignement des équipes, la dégradation de leurs conditions de travail par l'augmentation des déplacements et des risques qu'il en découle, ces cadres seront également plus loin de la réalité quotidienne de l'activité et du contexte local spécifique.

Comment la Direction peut-elle vendre ce projet et nous dire qu'il consolidera l'ancrage territorial ? Nous avons au contraire l'impression d'un bateau qui lève l'ancre sans savoir où il va naviguer, espérons qu'il ne reste pas en rade à Toulon avec nos câblers.

Pour assurer l'avenir la CFE-CGC propose :

- ◆ La réinternalisation des postes importants. aujourd'hui rien ne prouve que la sous traitance est moins couteuse qu'un made in Orange
- ◆ Reprendre en main nos activités cœur de métier : le réseau constitue notre actif clef. Sa production ainsi que sa maintenance sont notre cœur de métier. Nous devons en avoir la pleine maîtrise, pour assurer une « expérience incomparable » envers nos clients, remplir nos obligations réglementaires, et différencier nos offres
- ◆ Maintenir une vraie proximité sur le territoire
- ◆ Redévelopper l'emploi sur la DO

Nous tenons aussi à vous faire part de la façon dont la mise en place des titres restaurants pour les télétravailleurs se déroule.

La Direction (Pôle restauration) a écrit aux salariés télétravailleurs à domicile le jeudi 15 novembre en fin d'après-midi pour informer de la possibilité d'attribution de titres restaurant subventionnés, avec une réponse demandée avant le lundi 19 novembre. Le délai est très court, les salariés n'ont pas eu le temps de répondre, pire, certains n'ont même pas reçu ce mail.

Quelle surprise de voir aussi que c'est l'entreprise qui demande aux salariés de confirmer qu'ils sont bien télétravailleurs à domicile ! La Direction ignore-t-elle la situation de ses salariés vis-à-vis du télétravail ?

Il est proposé aux salariés concernés de faire leur demande rétroactivement sans qu'ils sachent ni quand ni de combien ils seront prélevés et sans savoir s'ils auront la possibilité d'utiliser l'intégralité des titres avant la fin février 2019.

De plus, comment comprendre que d'autres catégories de télétravailleurs, occasionnels par exemple, soient exclu de ce dispositif ?

Contrairement à ce qui transparaît dans la communication de la Direction sur ce sujet, le CE de SCE gère et maîtrise le sujet depuis deux ans pour le compte de 6000 salariés, grâce à la majorité de gestion CFE-CGC qui serait certainement ravie de vous expliquer leur pratique. Comme quoi il ne suffit pas de voter des résolutions réclamant l'attribution de titres restaurants, encore faut-il s'assurer des conditions de mise en œuvre.



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

